à part tout ce qui portera la lettre F; nous en ferons un compte à part, et quand nous serons à 300.000 francs nous dirons : « C'est fini, c'est assez. »

Cette déclaration suscite de vifs mouvements dans la salle.

M. le Président. — Avant le vote de la loi le président du conseil vous aurait aussi fait venir? — R. Oui, absolument.

L'effet produit est immense.

C'est sur ce mot du reste, que l'audience est levée et la suite du débat renvoyée à demain.

L'IMPRESSION

Paris, 8 mars. — Rien de plus caractéristique que les impressions ressenties au cours de l'audience dans le monde du palais.

Les avocats que nous venons de voir et, parmi eux, les plus illustres, rendent hommage au tact et à l'énergie dont Me Barboux a fait preuve. Est-ce à lui seul qu'il faut attribuer l'attitude prise par M. de Lesseps? Tel n'est pas l'avis de la majorité.

Le public, bon juge en pareille matière, semble avoir immédiatement pénétré le changement de tactique des administrateurs de Panama. Aussi, très spontanément et à plusieurs reprises, a-t-il manifesté par ses protestations son sentiment sur les interruptions du président, toutes les fois que le gouvernement était directement mis en cause par M. de Lesseps.

Les révélations sur MM. de Freycinet et Clémenceau, révélations précises et mesurées, ont produit d'abord un extrême étonnement, la modération extérieure de M. de Lesseps ajoutait même à l'importance de ses déclarations.

L'incident capital cependant est celui qui s'est produit à l'occasion de M. Levasseur, le géographe bien connu.

Déjà, M. de Lesseps avait déclaré qu'il ne lui restait plus rien à dire ni d'Arton, ni de ses protecteurs et allait se rasseoir quand l'avocat général lança dans le débat la lettre de M. Levasseur, lettre où le membre de l'Académie des sciences refusait le don qu'il lui était fait d'une action de fondateur dans la Société de Panama.

A ce coup imprévu, M. de Lesseps, changeant instantanément de physionomie, se lava d'abord du fait de corruption en prouvant que la Compagnie de Panama existait à l'époque du don ; puis, doucement, comme par hasard ou pour réparer une involontaire omission, il raconta tout au long de quelle façon il avait dû capituler devant les exigences de M. Floquet, président du conseil.

L'effet a été d'autant plus saisissant que chacun avait encore présente à l'esprit cette déclaration lancée par M. Floquet du haut de son fauteuil présidentiel : « qu'il n'eut pas fait à la Chambre l'insulte de se représenter à la présidence si de près ou de loin il fut intervenu dans les affaires panamistes. »

Le mot de tous est celui-ci : Qu'aurons-nous demain après une audience aussi mouvementée que celle qui vient de finir? Que réserve l'exécution de la menace de M. de Lesseps lorsqu'il a répondu à l'observation de l'avocat général lui disant de ne pas faire d'insinuation : Quand j'aurai à généraliser, je généraliserai. Quand j'aurai à dire des noms, je les dirai. »

C'est là, en effet, le grand point d'interrogation qui se pose à cette heure, aussi bien dans l'esprit du public et des journalistes que dans celui des jurés et des magistrats.

Inutile d'ajouter que le gouvernement a été constamment tenu au courant des faits de l'audience. Les bruits qui nous reviennent montrent son embarras, embarras d'autant plus grand qu'il a lieu de craindre bien d'autres révélations.

Après l'audience, il y a eu un conciliabule prolongé entre M. le procureur général, l'avocat général Laffon et le président Pillet-Desjardins.

A l'issue, M. Tanon s'est rendu auprès du ministre de la justice.

A la Chambre

Paris, mars. — Les journaux du soir apportent les premiers comptes-rendus du procès, notamment l'interrogatoire de M. Charles de Lesseps.

L'impression ressentie à la Chambre est considérable. Il est venu un certain nombre de députés qui, tous, paraissent frappés de l'insistance de M. de Lesseps à souligner les procédés gouvernementaux.

On trouve également fort grave ce qu'il a dit des relations d'intimité qui existaient entre l'Elysée et Herz.

Enfin, on considère que M. Clémenceau reçoit à l'audience d'aujourd'hui un nouveau coup qui produit le plus mauvais effet dans le monde parlementaire.

Ceux des députés cités comme témoins nous disent que le langage de M. de Lesseps ne les étonne pas, car, ils l'ont trouvé à l'audience plein d'assurance, comme M. Barbaut d'ailleurs...

L'impression dans le public

C'est avec l'avidité des grandes journées que le public s'est jeté cette après-midi et ce soir sur les éditions des journaux rendant compte des débats de la cour d'assises. Chez tout le monde l'impression est très vive; on prévoyait bien que le procès serait important, mais on ne s'attendait pas cependant à une telle gravité dès la première journée. Les commentaires sont des plus vifs.

Il est évident que les déclarations de M. de Lesseps ont effacé une partie de la mauvaise impression laissée par les administrateurs du Panama dans le procès correctionnel devant la Cour d'appel.

Quant aux manœuvres gouvernementales, mises enfin à nu, l'opinion est unanime : c'était un chantage organisé. Le mot « extorqué » prononcé par M. Charles de Lesseps est jugé plutôt faible.

Tout est dévoilé, dit-on, maintenant, et le rôle de chacun est déterminé; le pays pourra juger à son tour.

On n'hésite pas à reconnaître comme irrémédiablement condamnés les Freycinet, les Floquet et les autres intermédiaires du chantage. Leurs dépositions publiées par le *Figaro* et que nous avons reproduites ne les avaient pas atteints à ce point.

M. de Freycinet, observe-t-on, n'ignorait pas, en invitant Charles de Lesseps à régler l'affaire, que l'argent irait à son excellent ami Cornelius Herz : Floquet, s'est servi d'Arton pour faire chanter Panama et canaliser ses largesses. Le cas de Rathaut, détaillé plus clairement encore que devant la Cour d'appel produit également une émotion profonde. On semble déconcerté que pareil fait ait pu se produire.

La déception, la colère, se lisent sur tous les visages.

Dans les milieux socialistes, on y voit une magnifique occasion d'accentuer la campagne, et il faut prévoir de prochains et violents meetings d'indignation.

On souligne beaucoup la réplique de M. Charles de Lesseps à la demande du président d'abréger ses explications : « Je ne suis pas pressé. M. le *président*, j'ai cinq ans devant moi. »

Le cas de M. Eug. Deschamps

Paris, 8 mars. — On a vu dans notre compte-rendu du procès en corruption l'incident soulevé par M. Danet au sujet de l'absence dans le dossier d'une déposition de M. Eugène Deschamps, ainsi que de certaine liste de noms, saisie chez lui par M. Clement.

Un rédacteur du *Gaulois* a demandé à M. Deschamps quelques renseignements sur son cas.

« Je ne puis vous dire, a répondu M. Deschamps que ce que je déclarerai à l'audience, puisque je vais être cité comme témoin.

» Le 28 décembre dernier, M. Clément, commissaire aux délégations judiciaires a fait une perquisition chez moi, et en fouillant un tiroir il en retira des papiers glissés tout au fond. Ces papiers se composaient de deux lettres qu'Arton m'avait adressées alors que j'étais à Nice, et d'une facture de bijoutier.

» Cette facture de bijoutier, pliée en quatre, m'avait été confiée un matin en revenant de Bougival par Arton, qui me dit : « Je n'irai pas ce soir à Boulogne, donnez donc cette quittance de son collier à M. X.

» Je mis la quittance toute pliée dans ma poche. En rentrant chez moi je la plaçais dans un tiroir pour l'examiner et elle y resta.

» M. Clément, plus curieux que moi la déplia et y trouva comme intercalée, une feuille de papier sur laquelle figuraient une trentaine de noms.

» Tiens, voilà un papier curieux que j'ignore absolument, fis-je tout surpris. En même temps, j'essayais de lire ce papier, dont j'ignorais l'existence. Il le mit prestement dans sa poche.

» Le 10 janvier suivant, j'étais mandé chez M. Franqueville, qui m'interrogea sur cette liste restée mystérieuse pour moi. Je lui racontais ce que je viens de vous dire.

» Le juge d'instruction me dit : « Mais il y a des signes en face des noms ? »

» Je me penchais pour les voir, je ne pus en apercevoir qu'un seul que je crois pas devoir révéler. »

A LA COMMISSION DE L'ARMÉE

Paris, 8 mars. — La Commission, d'accord avec le gouvernement, a décidé de conserver pour le grade de général de brigade 62 ans comme limite d'âge et 65 ans pour les généraux de division.

Sur la question de création de général d'armée que le projet de loi propose de créer, il y a deux avis en présence : les uns acceptent purement et simplement la proposition ministérielle, en fixant la limite d'âge à soixante-sept ans ; les autres sont absolument opposés à toute création d'un grade nouveau en temps de paix ; mais, en temps de guerre, ils admettraient volontiers la création d'un grade de général commandant de corps d'armée et celui de général de corps d'armée, à la condition que ces emplois seraient supprimés aussitôt la paix rétablie.

A égalité de voix, la commission s'est prononcée pour la négative, sur la question de créer un grade de général de division.

Malgré cela, la proposition est renvoyée au ministre de la guerre.

Est également renvoyée au ministre, une proposition de M. Dreyfus, rédigée dans le sens de l'opinion de ceux qui admettent la création de grades supérieurs à celui de divisionnaire en temps de guerre.

Un amendement de M. de la Ferronnays, rédigé comme il suit, est aussi renvoyé :

« Le cadre des commandants de corps d'armée comprend 19 (N) officiers généraux : (N) un commandant de corps d'armée fait partie du conseil supérieur de la guerre en temps de paix. Ils peuvent être maintenus en activité par décrets jusqu'à l'âge de 68 ans ».

La Commission examine ensuite la question des cadres de l'artillerie. Sur la proposition de MM. Guyot et Dessaigne, la commission a pour l'artillerie repris le projet de M. de Freycinet. En ce qui concerne les capitaines qui seront augmentés de 150 au lieu de 100 seulement, comme le propose le ministre de la guerre.

La commission a repoussé un amendement de M. le baron Reil tendant à la suppression des régiments de pontonniers.

En conséquence, la partie du projet relative à l'artillerie a été adoptée, sauf la modification proposée par MM. Guyot et Dessaigne.

Vendredi, à une heure et demie, le ministre sera entendu.

LE PATINAGE DANS L'ARMÉE ALLEMANDE

On se rappelle que nous avons signalé l'introduction du patinage dans l'armée allemande, et la nouvelle théorie des exercices en glissades que l'on y enseigne aux troupes.

Le chancelier de Caprivi, qui n'a pas l'habitude de se mordre la langue avant de parler, en a expliqué la convenance hier à la commission militaire du Reichstag en répondant à un général qui avait nié la possibilité d'une campagne d'hiver.

Le chancelier militaire a affirmé que l'hiver est la meilleure saison pour attaquer la Russie, attendu que la terre étant gelée, on n'aurait pas à craindre de s'embourber dans les marais.

Soit ! mais gare le dégel. Le tsar sera enchanté, du reste, de connaître les secrètes préoccupations de son cousin Guillaume.

Exposition universelle d'Anvers de 1894

Le Comité exécutif de l'Exposition universelle d'Anvers de 1894 s'est réuni samedi dernier dans l'hôtel de la Société, rue Gérard, 9.

Dans cette réunion il a été procédé à l'installation du Comité technique de l'Exposition placé sous la haute direction de M. Alphonse Hertogs, directeur général, et du Comité consultatif composé de notabilités de la Science et de l'Industrie en Belgique.

Ces comités ont de suite commencé leurs travaux et dans quelques jours les plans définitifs seront arrêtés et soumis aux constructeurs avec les cahiers des charges y relatifs.

Ce comité consultatif est composé comme suit :

MM. Bika, inspecteur général des chemins de fer, à Bruxelles, rue Ducale, 95.

Cornet, ancien commandant du corps de pompiers d'Anvers, rue Stéphany, 32.

Dejo, inspecteur des travaux communaux à Anvers, rue Rembrandt, 40.

De Rudder, ingénieur en chef, directeur des chemins de fer de l'Etat, à Anvers, rue du Grand Chien, 16.

Eugène Goets, architecte, président de la Société des architectes à Anvers, rue Léopold, 45.

Jules Gody, architecte en chef des télégraphes à Bruxelles.

Horta, ingénieur de la marine, directeur de l'Ecole industrielle à Anvers, courte rue d'Argile, 38.

Jonlaux, ingénieur en chef, directeur des ponts et chaussées à Anvers, rue des Nerviens, 33.

Le Paige, ingénieur de la ville d'Anvers, rue du Chantier, 38.

Schaay, administrateur des chemins de fer de l'Etat, à Bruxelles.

Troost, ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur du service spécial de l'Escaut à Anvers, rue Mercator (sud), 100.

G. Van den Abeele, industriel à Anvers, avenue des Arts, 147.

Van den Bogaert, colonel du genie, conseiller communal à Anvers, rue de la Brèche, 20.

Van Noorbeck, *major commandant du génie à Anvers.*

NOUVELLES DU JOUR

Un drame à Paris

Paris, 8 mars. — Un jeune employé de commerce, M. Auguste Berger, a tiré, ce soir, trois coups de revolver sur le nommé Lalu, âgé de vingt-sept ans, doreur sur bois. Lalu, en fuyant, a fait un faux pas et est tombé au moment où son adversaire tirait le troisième coup. Croyant l'avoir tué, Berger s'est tiré deux balles dans la tête. On l'a transporté dans un état désespéré à l'hôpital Bichat. La jalousie est la cause de cet attentat.

La réforme des boissons et les députés du Pas-de-Calais

Paris, 8 mars. — En prévision de la prochaine discussion par le Sénat, du projet de loi sur la réforme des boissons, M. Boudenoot, député, a remis à M. Huguet, sénateur, doyen des sénateurs du Pas-de-Calais, la lettre ci-dessous qu'ont signée MM. Basly, Boulanger-Bernet, Boudenoot, Ach. Fanien, G. Graux, Jonnard, Lamendin, Leflien, Taillandier députés :

« Les soussignés, députés du Pas-de-Calais, attirent l'attention de MM. les sénateurs du Pas-de-Calais et de la région du Nord sur la nécessité qu'il y a de prononcer la disjonction de la réforme des boissons d'avec le budget de 1893 afin qu'il puisse être procédé dans le Sénat à une étude du projet qui ne soit pas hâtive, mais qui soit éclairée et complète, étude qui permette d'obtenir réduction à un taux modéré de l'augmentation du droit sur l'alcool et de faire que la réforme comporte une répartition plus juste et plus égale de l'impôt entre tous les contribuables du pays. »

Les retraites des mineurs

Paris, 8 mars. — Les délégués de la fédération des mineurs du Nord et du Pas-de-Calais, présentés par M. Desprez, sénateur, ont insisté devant la commission chargée de l'examen des caisses de retraites des mineurs pour obtenir le maintien de l'obligation de la retenue et du versement égal des compagnies : l'élévation de la retenue de 1 fr. 50 à 3 00 est un versement égal des compagnies pour les caisses de secours.

MM. Basly et Lamendin faisaient partie de la délégation.

La Commission des retraites des mineurs a reçu, en outre, le Comité des Houillères de France qui a demandé de la déposition des droits des exploitants vis-à-vis de leurs ouvriers soit déterminée par les tribunaux, et non par une commission arbitrale.

La Commission a décidé de maintenir ses premières résolutions.

Le projet de loi de M. Boissy d'Anglas sur la presse

Paris, 8 mars. — La commission chargée d'examiner le projet de M. Boissy d'Anglas sur la responsabilité de la presse en matière financière, a tenu une première séance.

M. Boissy d'Anglas aura peut-être édifié sur la valeur de sa proposition. Il a été impossible de diriger un texte se tenant debout malgré les efforts fait en ce sens par M. Lévêque.

La plupart des commissaires reconnaissent qu'il sera impossible à la Commission d'aboutir. Néanmoins, elle se réunira vendredi pour faire un nouvelle. [illegible]

M. Boissy d'Anglas aura peut-être trouvé le texte en question, mais on en doute fort.

Le cardinal Richard retour de Rome

Paris, 8 mars. — S. Em. le cardinal Richard, revenant de Rome, est rentré ce matin à Paris.

Les obsèques de Mme Grévy

Paris, 8 mars. — Les obsèques de Mme Grévy ont eu lieu, à Mont-sous-Vaudrey, au milieu d'une assistance nombreuse : les amis de la famille, les notabilités départementales et de la population de Mont-sous-Vaudrey et environs y ont assisté.

Les obsèques de M. Taine

Paris, 8 mars. — Les obsèques de M. Taine, membre de l'Académie française, ont été célébrées ce matin, dans un temple protestant.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Ludovic Halévy, le vicomte de Vogüé, G. Perrot, directeur de l'Ecole normale ; Paul Dubois, directeur de l'Ecole des beaux-arts ; Boutmy, directeur de l'Ecole des sciences politiques, et Pattinot, directeur du *Journal des Débats*. Venaient ensuite les membres de l'Académie française et de l'Institut, et les députations de l'Ecole normale et de l'Ecole des beaux-arts.

L'office au temple a été des plus simples. M. le pasteur Hollard a retracé, à grands traits, la vie du défunt.

Le corps a été conduit, après la cérémonie, à la gare de Lyon, pour être transporté à Menton-Saint-Bernard (Haute-Savoie), aujourd'hui.

Mort d'un général

Versailles, 8 mars. — Le général Danthouard de Wrincourt est mort à Versailles. Le général, l'un des doyens des généraux français, était âgé de 95 ans.

Le général de Miribel

Paris, 8 mars. — Il est absolument inexact que le général de Miribel songe à quitter ses fonctions de chef d'état-major général de l'armée.

Malgré le lourd travail qui lui est imposé par ses fonctions, le général n'est nullement fatigué et n'a aucune raison pour remettre en d'autres mains le poste qu'il occupe avec tant de distinction.

Un accident de mine

Rodez, 8 mars. — Une dizaine d'ouvriers qui travaillaient à l'usine de Crol, appartenant à la Compagnie des Aciéries de France, à Cransac, ont été à moitié asphyxiés par un dégagement d'acide carbonique. Quatre sont en danger. On espère sauver les autres.

Vingt-huit ouvriers étaient occupés à la mine du Crol, lorsque l'accident est arrivé. Au premier cri de détresse, il s'est produit un sauve-qui peut général, mais dix mineurs sont restés dans la mine, et ont été à moitié asphyxiés. Ils sont maintenant hors de danger.

Une insurrection à Honduras

New-York, 8 mars. — Le *Herald* publie une dépêche de Panama annonçant que le ministre de la guerre du Honduras aurait forcé le président Ponciano Leiva à abdiquer et se serait proclamé dictateur.

Il marcherait avec 7.000 hommes de Comayagua contre Tegucigalpa.

Le bruit court à Panama mais il n'est pas encore confirmé, que le général Sierra, chef de l'état-major du général Policarpo Bonilla, occupe Tegucigalpa et a proclamé le général Bonilla président.

Une autre dépêche reçue à Panama dit que les troupes du Niagara sont mobilisées sur la frontière nord; mais ce bruit n'est pas confirmé.

Un assassinat en Hongrie. — Serait ce Arton?

Paris, 8 mars. — Le *Journal des Débats* publie la dépêche suivante :

« Arad (Hongrie). — On vient de trouver, à une demi-heure de la station de Paszto, le cadavre d'un homme près duquel gisait un revolver dont une cartouche avait été tirée. Dans une poche, on a découvert un billet de chemin de fer de Nancy à Budapest.

« L'enquête a établi qu'on était en présence d'un meurtre. Il a été impossible de déterminer l'identité de la victime, le visage étant complètement lacéré et méconnaissable. Mais les autres détails correspondent exactement au signalement que l'on a donné de celui d'Arton. »

Une lettre de Léon XIII à M. Chesneleng, sénateur

Paris, 8 mars. — Le *Temps* publie la dépêche suivante :

« Rome, 8 mars. — Léon XIII vient d'adresser à M. Chesnelong, sénateur, une importante lettre sur la conduite des catholiques français et son désir de les voir suivre ses conseils dans les intérêts de la religion.

» Cette lettre est destinée à la publicité, mais M. Chesnelong choisira le moment de la publication. »

Les élections espagnoles

Madrid, 8 mars. — Malgré les calculs de la dernière heure, on estime que la nouvelle Chambre sera composée de la façon suivante : 300 libéraux dynastiques, 15 républicains de la nuance Castelar favorables au ministère, 28 républicains coalisés, 8 autonomistes cubains, 39 conservateurs orthodoxes de la couleur Canovas, 20 conservateurs dissidents et 10 carlistes.

Quatre républicains ayant été élus simultanément dans deux ou trois circonscriptions différentes, il y aura lieu de procéder à quelques nouveaux scrutins partiels.

Ainsi qu'on le voit par les chiffres précédents, la victoire des républicains est bien moins importante qu'on ne l'avait dit tout d'abord et l'écrasement des conservateurs est complet.

LE CHEMIN DE FER TRANSSIBÉRIEN

En vertu d'un décret rendu par l'Empereur de Russie le 10 décembre dernier, la construction des diverses sections du chemin de fer transsibérien devra être effectuée dans l'ordre suivant ;

1° On procédera tout d'abord et comme première catégorie de travaux, à la construction de la section occidentale, c'est-à-dire du Tchéliabinsk au fleuve Obi, soit un parcours de 1,328 verstes, puis à celle de la section du centre, c'est-à-dire du fleuve Obi à Irkoutsk, soit 1,754 verstes, et on terminera la construction déjà commencée de la section de Vladivostok-Grafkaïa et l'on procédera à celle d'une ligne de raccordement entre le chemin de fer l'Oural et les chemins de fer de Sibérie dans la direction de la ville de Catherinebourg. Ces travaux devront être terminés pour l'année 1900 au plus tard.

2° Les travaux à effectuer ensuite et qui feront partie de la seconde catégorie sont : la construction de la ligne Grafskaïa-Khaba-Rooker (357 verstes) et de celle qui reliera la station de Nyssow, point de départ de la ligne du Transbaïkal à Strétensk (1,000 verstes).

3° Les travaux de la 3e catégorie, comprennent la construction de la ligne contournant le Baïkal (202 verstes) et celle de la section de Strétensk-Khabarsoka (près de 2,000 verstes).

CHOSES ET AUTRES

LES 104

Puisque nous avons donné asile au jeu des 104, nous complétons ce jeu par les remarques suivantes d'un autre journal sur le chiffre des 104 du Parlement corrompus par M. de Lesseps, et connus, dit il, de M. Carnot.

S...	19				
A...	1	P...	16	D...	4
D...	4	A...	1	E...	5
I...	9	R...	18	L...	12
C...	3	L...	12	E...	4
A...	1	E...	5	S...	19
R...	18	M...	15	S...	19
N...	14	E...	3	B...	5
O...	15	N...	14	P...	16
T...	20	T...	20	S...	19
	104		104		104

***

Calino est au mieux avec sa belle-mère, ils sont en train de se dire des choses agréables.

— Avouez, lui dit la bonne femme en minaudant, avouez que vous voudriez bien me voir à cent pieds sous terre.

— Oh ! la belle-maman, si l'on peut dire ! six me suffiraient largement.

DERNIER MOT DU PROGRÈS

Délicat, bienfaisant, le Savon du Congo
Est un des bons produits dont s'honore la France ;
Partout où le progrès promène son flambeau,
Chacun à ses parfums donne la préférence.
340490 *Docteur Verpoeff à Victor Vaissier.*

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Une réunion privée, rue de la Lys. — Un groupe d'ouvriers catholiques avait organisé, mercredi soir, chez M. Remy Bury, cabaretier, rue de la Lys, une réunion privée, qui, par le fait de l'arrivée de socialistes et d'anarchistes, s'est bientôt transformée en réunion publique, mais qui n'en a pas moins été un succès pour les orateurs qui y ont pris la parole.

Deux cents personnes environ assistaient à cette réunion.

M. l'abbé Bataille a pris le premier la parole et a développé très brillamment cette thèse qu'il n'y a pas de véritable remède social sans Dieu. Cela lui a donné l'occasion d'expliquer le rôle de l'Eglise dans la question sociale. L'orateur a fait une fine allusion aux incidents de Lannoy en affirmant que les socialistes, dans leurs réunions, n'admettent pas la contradiction; quand il s'en produit, on-il, on répond aux contradicteurs par des coups de poing.

Le succès de l'abbé Bataille a été considérable, et l'assistance ne lui a pas ménagé ses applaudissements.

A M. l'abbé Bataille a succédé M. Naessens, qui a développé une thèse nationale : « La France aux Français; le drapeau tricolore opposé au drapeau rouge ». Après avoir dit que, pour les prochaines élections, l'opportunisme et le radicalisme étaient rendus impuissants, l'orateur a ajouté qu'il fallait suivre les socialistes sur leur terrain :

« Montrons-leur, dit-il, que nous avons l'esprit plus large et plus égalitaire; montrons-leur que nous saurons appliquer les mêmes théories, dans le domaine de l'économie politique, d'une manière plus équitable; si, un jour, nous créons des cantines scolaires; nous n'en exclurons pas la moitié des enfants, qui ne sont certainement pas coupables si leurs pères ne partagent pas les idées des politiciens au pouvoir. »

Ce passage a été frénétiquement applaudi.

De nombreuses interruptions ont haché ce discours, auxquelles il a d'ailleurs été répondu avec beaucoup d'à propos par M. Naessens qui a invité — mais inutilement — les socialistes et anarchistes présents à venir lui répondre à la tribune.

Ces échanges de vues, plus ou moins amicaux, se sont continués jusque dans la rue, où se trouvaient beaucoup d'ouvriers qui n'avaient pu pénétrer dans le local, — mais, en somme, la sortie s'est effectuée dans un calme complet.

Une conférence à l'« Union catholique » par M. Thellier de Poncheville, député de Valenciennes. — La prochaine conférence, à l'« Union catholique » sera donnée par M. Thellier de Poncheville, député de Valenciennes. Elle est exclusivement réservée aux membres de l'« Union »; et aura lieu le 19 mars, à la salle Dominique-Rousseau.

Une grève rue de la Chapelle-Carrette. — Une cinquantaine d'ouvriers composant le personnel des ateliers de MM. L. Wallays et Nisse, imprimeurs, rue de la Chapelle-Carrette, se sont mis en grève, mercredi matin, à onze heures et demie.

Un des chefs de la maison nous a déclaré que c'est à la suite d'observations faites à quelques ouvriers sur leur travail, que tous ont décidé la grève.

Une lettre collective a été adressée par les grévistes à leurs patrons, pour leur demander une entrevue; mais l'un de ceux-ci a dû s'absenter toute la journée, et lorsqu'une délégation est venue chercher la réponse, dans le milieu de l'après-midi, elle n'a pu avoir satisfaction.

Vers cinq heures, tous les ouvriers, parmi lesquels se trouvaient trois ouvrières, se sont formés en rangs, et sont partis vers la frontière, par la rue St-Joseph.

Une nouvelle délégation s'est présentée, vers sept heures, rue de la Chapelle-Carrette, trop tard pour qu'une entrevue pût avoir lieu le soir même.

Nouveaux détails. — La grève, jeudi matin, n'avait pas pris autre tournure que mercredi soir : les ouvriers attendaient la réponse à la demande qu'ils avaient formulée à M. Wallays. Le matin, vers six heures et demie, les grévistes ont passé devant l'imprimerie, puis ils se sont rendus chez M. Henri Carrette, maire. Ils sont absolument calmes.

La grève de l'imprimerie Wallays et Nisse. — Les ouvriers de la maison Wallays et Nisse nous écrivent pour rectifier, sur certains points, les premiers renseignements donnés à propos de cette grève :

« Monsieur le Rédacteur,

« Notre situation n'est pas celle de grévistes proprement dits, mais d'ouvriers qui font une réclamation à leurs patrons.

» Nous avons quitté le travail en réclamant un peu plus d'égards de la part des patrons, et ce sont les chefs d'ateliers mêmes qui ont fait les premiers cette réclamation qui fut présentée aux patrons mercredi avant la cessation du travail. Ceux-ci n'ont pas voulu écouter. Une lettre fut alors envoyée et l'entrevue eut lieu à 4 heures du soir et non à 7 heures.

» Quant à partir en chantant en compagnie de « femmes, » comme le dit un de vos repoteurs, ces personnes sont des ouvrières de la maison, dignes d'intérêt et de respect; si nous chantions, nous ne faisions pas la noce, et, bien comme aujourd'hui, nous pouvons revendiquer nos droits.

» Nous comptons sur votre obligeance pour faire insérer la présente dans les colonnes de votre journal.

» Recevez, Monsieur le Rédacteur, nos sincères salutations. » *Les ouvrières de la maison Wallays et Nisse.* »

(Suivent les noms, en tête desquels figure celui du chef d'atelier.)

M. Jules Guesde et les cantines scolaires. — L'orateur socialiste qui a prolongé son séjour à Roubaix de quelques jours, a jusité mercredi, en compagnie des adjoints Branquart et Lepers et de M. Thérin, conseiller municipal, les cantines scolaires.

A midi, il s'est rendu à celle de la rue Blanche maille, où il a assisté au repas des enfants.

Une descente du parquet. — Mercredi matin, par le train de huit heures dix sept, arrivait à Roubaix M. du Liscouët, juge d'instruction, accompagné de M. Dupaweg, son greffier. Pour la troisième fois, en moins de quinze jours, il amenait avec lui, escortés de gendarmes, les deux détenus Gustave Vervacke et Désiré Verbeure, retirés de la prison de Lille pour les besoins des multiples enquêtes ouvertes sur les différents vols ou tentatives de vols, avec escalade et effraction, de ces derniers mois.

Le Parquet s'est d'abord rendu rue Meyerbeer, à la brasserie coopérative « L'Union de Roubaix-Tourcoing »; où un vol d'environ deux mille cinq cents francs a été commis, après effraction du coffre-fort, dans la nuit du dimanche 11 au lundi 12 décembre dernier.

Il s'est transporté, à neuf heures, rue de Tourcoing, chez M. Emile Vandevielle, propriétaire et rentier, au domicile duquel, il a été volé, dans la nuit du mercredi 7 décembre, une quarantaine de francs en sous anglais, des bijoux et des effets d'habillement de toutes sortes.

Comme dans les précédentes instructions, les inculpés ont protesté de leur innocence, et, nous devons le dire, aucune preuve sérieuse de culpabilité n'a pu être établie contre eux.

M. Chapé, commissaire du 4e arrondissement, assistait le Parquet dans ces deux descentes.

Le juge d'instruction et son greffier sont repartis pour Lille à dix heures.

Un accident, à l'Institut Turgot. — Un pénible accident est survenu, mardi après-midi, vers cinq heures, à l'Institut Turgot.

L'élève G. Lepercq, âgé de quatorze ans, apprenait, dans la salle des travaux manuels, à manier la machine à percer. En voulant empêcher sa pièce de tourner, il engagea la main gauche sous la mèche, qui lui transperça l'index et lui déchira complètement les chairs.

Après avoir reçu, dans l'établissement, les soins immédiats d'un médecin en visites dans le quartier, le blessé fut reconduit chez ses parents.

Un vol, rue de la Chapelle-Carrette. — Dans l'après-midi de mercredi, un individu est entré chez un cabaretier, Henri Kabeck, rue de la Chapelle-Carrette, et a profité d'une courte absence de celui-ci pour dérober une somme de 67 fr., qui était déposée dans son comptoir.

M. Kabeck a porté plainte à M. le commissaire de police du 1er arrondissement. On croit être sur les traces du coupable.

Un ouvrier qui frappe son patron. — Dans l'après-midi de mardi, une scène de désordre se passait dans un établissement industriel de la rue d'Alma : au cours d'une discussion entre le patron, M. G..., et un ouvrier, celui-ci se laissa aller jusqu'à souffleter le premier. A l'arrivée de la police, l'ouvrier avait disparu et il n'a pas été retrouvé.

Une double arrestation, rue de Blanchemaille. — Mercredi matin, vers dix heures et demie, deux frères, les nommés Dutilleul, passaient en état d'ivresse dans la rue Saint-Joseph. Ils injurièrent grossièrement l'agent de planton aux abords du commissariat, et s'enfuirent avant qu'il n'eût eu le temps de les arrêter.

M. le commissaire Chapé, informé de l'incident, lança cinq agents à leur poursuite. Ils furent bientôt atteints dans la rue de Blanchemaille, et conduits sous bonne garde au dépôt de sûreté du poste central.

Les frères Dutilleul, dont l'un est âgé de trente ans et l'autre de vingt-six, habitent la cour Moreau, rue du Fontenoy.

Un accident de voiture, rue d'Alger. — Dans la matinée de mercredi, vers dix heures et demie, deux voitures manœuvraient dans la cour de la filature Etienne Motte et Cie, rue d'Alger, l'une appartenant à M. Debosière, camionneur, rue Stephenson, l'autre à M. Pierre Foulon, mécanicien, rue Pierre-de-Roubaix.

Le domestique de M. Debosière, Charles Creupland, âgé de vingt quatre ans, eut le pied gauche écrasé sous une des roues du second véhicule.

Tous les soins lui furent prodigués dans l'établissement en attendant l'arrivée d'un médecin, qui le fit reconduire à son domicile, rue de Mouveaux, cour Dubar.

Un mari peu galant, c'est le sieur D..., cabaretier, rue de la Chaussée, qui, sous le coup de libations copieuses, ne vit rien de mieux que de s'emparer du couvercle du poêle et d'en frapper sa femme. Le couvercle étant chaud, Mme D..., a été brûlée au bras. La pauvre femme se mit à la recherche d'un agent qui trouva D... plus gris que jamais, et menaçant de rien faire bon de moitié. Le cabaretier a été arrêté et écroué au dépôt.

Une femme qui prétend avoir été jetée par la fenêtre. — La police a mis en état d'arrestation un sieur Arthur Percq, demeurant rue du Tilleul, 203. Sa femme Sophie Biscart l'accuse de l'avoir jetée par la fenêtre ; mais il n'y a aucun témoin du fait. Dans sa chute, la victime a eu le poignet et le poignet droits fractures, et elle a dû être transportée à l'Hôtel-Dieu. Pendant un mois, elle ne pourra travailler

Percq sera conduit à Lille, à la disposition de M. le procureur de la République.

P. S.— Mme Percq persiste à accuser son mari de l'avoir jetée par la fenêtre.

Les maris qui battent leurs femmes. — Procès-verbal a été dressé à charge d'un forgeron de la rue des Longues-Haies, qui battait outrageusement sa femme mardi soir. Ce mari peu galant a été en outre écroué au dépôt du second arrondissement.

Un accident de voiture rue du Tilleul. — Dans la matinée de jeudi, un bébé, âgé de 16 mois, Julia Pez, trompant la surveillance de ses parents, traversait la rue du Tilleul, quand elle fut renversée par un camion. Ou redoutait un terrible accident : par bonheur, les roues avaient seulement frôlé la fillette qui n'avait reçu que quelques égratignures reconnues sans gravité.

Chapelle des Carmélites. — Dimanche, 12 mars, salut solennel, à cinq heures, et sermon en faveur des Ecoles libres de la ville.

Croix. — *Une seconde perquisition.* — M. Seguin, commissaire de police, a procédé, mercredi matin, à une nouvelle perquisition au domicile de Charles-Louis Dubar, demeurant rue Vauban, arrêté la veille, on se le rappelle, du chef de vol de volailles.

Le magistrat a découvert, cette fois-ci, une certaine quantité de cuir, fruit d'un vol commis, il y a quelque temps, par ce marandeur, alors qu'il travaillait dans les ateliers de M. Isaac Holden.

Leers. — *Arrestation d'un fraudeur.* — Mardi vers sept heures et demie du soir, les douaniers de poste à proximité du canal de Roubaix, territoire de Leers, ont aperçu un individu qui, à leur vue, a pris la fuite. Ils se sont mis à sa poursuite mais l'autre se jeta dans le canal, espérant, par ce moyen leur échapper.

Pendant qu'il traversait le canal, l'un des douaniers s'est empressé de le contourner par le pont peu éloigné de là et réussit par ce stratagème à arrêter le fuyard. C'est un certain Emile Kerkhove, âgé de 19 ans, demeurant à Roubaix.

Les douaniers l'ont visité et l'ont trouvé nanti de 8 kilog. de poivre en grains, d'une certaine quantité d'allumettes longues et de 30 jeux de cartes — le tout de provenance étrangère.

Kerkhove a été conduit provisoirement à la prison de Wattrelos en attendant son transfert à la maison d'arrêt de Lille.

Cuisine. — Pour satisfaire au désir de nos lectrices, nous mettons à leur disposition, à la librairie du *Journal de Roubaix*, au prix exceptionnel de trois francs, le livre de cuisine dans lequel nous puisons, depuis deux ans, nos menus et nos recettes.

Chères lectrices, avez-vous quelqu'un à dîner, êtes-vous embarrassées pour votre plat du jour, consultez *La véritable cuisine de famille*, avec trente menus maigres et gras pour chaque mois de l'année, menus appropriés aux productions de la saison avec des renvois aux pages où sont traités les plats qui les posent.

Recettes très simples, peu coûteuses et donnant quantités.

Toutes les ménagères voudront se le procurer.

Menton. Une personne, d'un âge mûr, très respectable installée tout récemment à Menton, dans une villa confortable, prendrait quelques pensionnaires, qui trouveraient chez elle des soins très dévoués, une vie de famille et une bonne cuisine du Nord. Prendre l'adresse au bureau du journal. 65904—32742

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

depuis 3 fr. le cent

IMPRIMERIE ALFRED REAUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix.*

TOURCOING

Réunion du Conseil municipal. — Le Conseil municipal tiendra vendredi prochain, à 8 heures du soir, la troisième séance de la session ordinaire de février.

Le cours de langues vivantes. — L'installation de la cantine scolaire à l'école de la rue de Gand (Instit